



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 5 octobre 2026 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation de l'élément suivant :

Une résidence unifamiliale isolée existante à 4,69 m de la ligne latérale contrairement à la marge de recul minimale latérale de 6,1 m.

Le tout tel que mentionné aux articles 49 du Règlement de zonage 09-207 et à la grille de spécifications pour la zone HU-250.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, en date du 17 février 2025, sous le numéro 6474.

Terrain ciblé : Lot numéro : 6 494 615
130, Traverse-de-Laval

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 21^e jour du mois de septembre 2026.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier